Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera accepté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR NEW-YORK.

(Paquebot du 5 mars)—*Ligne de la Louisiane et de New-York.*—Le beau navire neuf NATCHEZ, capt. Reed, partira comme dessus. Pour fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à FOSTER & HUTTON

28 fév — Rue du Canal, No. 77.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, fine voilière et doublée en cuivre, capt. A. Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,

28 février — Nouvelle Levée, no. 15.

POUR BOSTON,

Le beau navire HELEN MAR, capt. Holmes, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 30, ou à

28 fév — STETSON & AVERY.

ON a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à

WM. G. HEWES,

21 fév — rue du Camp, No 9.

La goëlette fine voilière SOUTH-CAROLINA, capitaine Safford, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne-vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

S. P. MORGAN & Co.

21 fév — rue du Camp, no. 43

POUR BOSTON,

Le beau brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, TUSKAR, capitaine Hall, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

14 fév — STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais PRINCE LE BOO, capt. Pratt, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton, pour compléter son chargement; pour fret desquels, s'adresser à

17 fév — LINCOLN & GREEN.

POUR VERA-CRUZ.

On pourrait expédier un bon navire s'il se présentait de suite, du fret et des passagers suffisamment. S'adresser à

11 fév — J. W. ZACHARIE & Co.

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux; elle tire peu d'eau et a une belle câle pour sa grandeur. S'adresser à

20 fév — HARRISON, BROWN & CO.

POUR CHARLESTON,

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre, MARY, capitaine Porter, ayant une partie de son chargement engagée, partira la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à

J. W. ZACHARIE & CO.

18 fév — rue Bienville, No 80.

A FRETER,

Le joli brick, fin voilier, ARAB, doublé et chevillé en cuivre, A1, capit. Haskell, du port de 99 tonneaux. S'adresser à bord, ou à

10 fév — J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BALTIMORE,

Le beau brick paquebot neuf CANADA, capit. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à

8 fév — HARRISON, BROWN & CO.

A FRETER.

La goëlette neuve, fine voilière, PHŒNIX, capitaine Spicer, S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à

THAYER, HURD & Co.

1er fév — rue des Magasins, no. 29.

ON a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à

WM. G. HEWES,

20 janvier — rue du Camp, no 9

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à

21 janv — J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,

10 fév. — Rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, UNE MAISON, située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon.

8 fév—15 — J. LACOSTE.

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié m'a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir: l'une de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme shériff, conjointement avec Godefroy Boudousquié sa caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpens de face et de 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme Shériff pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N. Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.

A. B. ROMAN

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALEB,

1 mars—30 — Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu qu'Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 22 avril 1826, étant une des cautions de J. M. Morel Guirammand, comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles; et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guirammand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Reyne fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le dit effet ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, ainsi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.

A. B. ROMAM,

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALER,

28 fév—30 — Secrétaire d'Etat.

☞[illegible]

Navire [illegible]

De la N.-Orléans. — De New-York.

20 novembre, — 13 octobre,

5 février, — 28 décembre,

20 avril, — [illegible] mars,

5 juillet, — [illegible] mai,

20 septembre, — 13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans. — De New-York.

5 décembre, — [illegible] octobre,

20 février, — [illegible] janvier,

5 mai, — [illegible] mars,

20 juillet, — 13 juin,

5 octobre, — [illegible] août.

Navire NATCHEZ, capitaine Reed.

De la N.-Orléans. — De New-York.

20 décembre, — 13 novembre,

5 mars, — 28 janvier,

20 mai, — 13 avril,

5 août, — 28 juin,

20 octobre, — 13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine Page.

De la N.-Orléans. — De New-York.

5 janvier, — 28 novembre,

20 mars, — 13 février,

5 juin, — 28 avril,

20 août, — 13 juillet,

5 novembre, — 28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans. — De New-York.

20 janvier, — 13 décembre,

5 avril, — 28 février,

20 juin, — 13 mai,

5 septembre, — 28 juillet,

20 novembre, — 13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à — FOSTER & HUTTON.

☞Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. — 10 nov.

BUREAU DE LA PRESSE A VAPEUR DE LA LEVÉE, *N.-Orléans, le 27 fév.*

OUTRE les presses à coton et les magasins dont le parachèvement a été annoncé, le quai de la Compagnie, vis-à-vis la Presse, est maintenant assez avancé, pour que les bateaux-à-vapeur, les chalans et les navires puisent venir s'y amarrer.

Il ne sera perçu aucun droit de quayage sur les navires ou bateaux qui débarqueront des produits destinés à être emmagasinés dans l'établissement de la Presse; et il ne sera pas compté non plus de frais de charroi sur les produits embarqués ou débarqués vis-à-vis la Presse. Les chalands et les bateaux chargés de coton ou de tabac, pourront rester amarrés à la Levée dans toute l'étendue de l'encaissement qui forme un port sûr et commode; et il leur sera donné un temps suffisant pour débarquer leurs cargaisons, sans payer aucun droit de quayage.

Les planteurs de coton et de tabac trouveront qu'il est grandement dans leur intérêt d'envoyer leurs produits *directement* à la Presse; en ce que, (outre l'économie des frais de charroi,) ces produits étant emmagasinés aussitôt qu'ils seront débarqués, ils ne seront pas exposés à être endommagés par le mauvais temps pendant le transport par terre; et que les magasins étant vastes et commodes, bâtis autour d'une cour spacieuse, les acheteurs pourront inspecter les marchandises qui y seront déposées, plus facilement et plus à leur satisfaction que dans un établissement plus resserré. Les assurances pourront aussi s'effectuer à un taux moindre qu'on ne l'a fait jusqu'ici, vu la grande sécurité résultant de la construction et de la situation des magasins de la Presse.

Toute espèce de facilités seront offertes par M. Rea, agent de la Compagnie, qui réside sur les lieux; les prix d'emmagasinage, de presse, &c. seront modérés: et en général l'établissement sera conduit sur les principes les plus libéraux et les plus accommodants.

Par ordre de la Direction,

29 fév — WM. HUDSON, secrétaire.

☞Les gazettes suivantes voudront bien insérer l'avis ci-dessus, une fois par semaine, pendant quatre semaines, et envoyer leur compte au secrétaire de l'établissement pour se faire payer:

Florida Gazette, (St.-Francisville;) The Creole, (Donaldsonville;) Alexandria Gazette; Frontier Reporter, (Natchitoches,) Baton-Rouge Gazette; Opelousas Gazette Attakapas Gazette, (St.-Martinsville;) The Natchez, (Natchez;) Vicksburg Advocate; Memphis, Ten. paper; Nashville Banner, & Whig; Florence, (Ala.) paper; Huntsville Intelligencer; Mobile Commercial Register.

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. — 27 fév

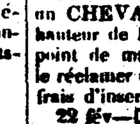

IL a été volé sur l'habitation Caernarvon, au Détour des Anglais, dans la nuit du 2 de ce mois, un CHEVAL alezan, de 13½ paumes de haut, fort et en bon état, ayant deux ou trois de ses pieds blancs ainsi que le front. Une récompense honnête sera donnée à celui qui donnera des informations propres à découvrir le voleur, ou retrouver le cheval.

Dans la même nuit, on a amené sur cette habitation un CHEVAL canel, ayant les pieds noirs, et de la hauteur de 15 paumes; il a trois pieds ferrés et n'a point de marque apparente. Le propriétaire pourra le réclamer en prouvant sa propriété et en payant les frais d'insertion.

22 fév—☞ — SAM. P. MORGAN & CO.

REÇU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par L. CHOISNE, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en: 250 douzes. crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes. régénérateur de cheveux; 400 douzes. pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de Lavande double et ambrée; do très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Ns. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont couverts en étain et avec de très jolies étiquettes. — 21 fév

J. H. PUTNAM,

DENTISTE, *rue du Canal, No. 27.*

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

26 mars—6m

CHANVRE—250 barils, en bon ordre, à vendre par [10 fév] STETSON & AVERY.

VENTE A L'ENCAN.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 5 mars, il sera vendu au Café de la Bourse, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de J. J. Jourdan et de Victoire Celse, sa femme, tous deux décédés:

1°. Tout l'ilet formé par les rues Poydras, Baronne, Hevia et Philippa, divisé en 36 terrains, ayant chacun entre 26 pieds 8 pouces, et 27 pieds 1 pouce de face à ces rues, sur une profondeur entre 108 et 160 pieds 4 pouces. Sur les terrains nos. 7 et 8, se trouve une petite maison. Le reste des améliorations, à l'exception des entourages, appartiennent à M. Palfrey, qui les occupent maintenant.

2°. Tout l'ilet formé par les rues du Cirque, Poydras, St. Jean et Perdido, divisé en 22 terrains, de 26 pieds 7 pouces à 30 pieds 11 pouces de face à ces rues, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces à 127 pieds.

3°. Deux terrains rue Julie, près St. Charles, de 28 pieds 0 pouces de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces; 4 de ces terrains (le no. 7 formant l'encoignure de la rue St. Charles) sont contigus aux précédents, et ont la même façade, sur une profondeur de 100 pds.

Un terrain rue St. Charles, dans la profondeur des quatre précédents, ayant 27 pieds 10 pouces de face, sur 114 pieds 3 pouces de profondeur. Il y a deux petites maisons bâties sur les terrains 1 et 7.

4°. Dix terrains dans l'ilet formé par les rues St. Charles, Carondelet, Hevia et Girod, de diverses dimensions, d'après le plan exposé à la Bourse.

5°. Huit terrains dans l'ilet formé par les rues St. Charles, Poydras, Carondelet et Hevia, de diverses dimensions, d'après le plan exposé à la Bourse.

6°. Quatre terrains rue des Magasins, entre celles de Wm. Brand et Poydras, ayant chacun 27 pieds 7 pouces de face, sur 114 pieds 1 pouce de profondeur; il y a plusieurs bâtisses sur ces terrains ainsi qu'une boulangerie.

Deux terrains rue Poydras, ayant chacun 28 pieds 1 pouce de face, sur environ 110 pieds 5 pouces de profondeur; sur ces terrains il y a une bonne maison et une cuisine en briques à deux étages.

7°. Deux terrains rue Tchoupitoulas, ayant chacun 22 pieds 11 pouces de face, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur. Il y a sur ces terrains une grande maison en briques, à deux étages, et des magasins numérotés 86, 87 et 89.

8°. La maison et le terrain, rue St. Louis, près Bourbon, occupée par L. G. Seghers, portant un bail jusqu'au 1er. juin 1834, à raison de 900 par mois. Ce terrain a 67 pieds 6 pouces de face, sur 65 pieds 2 pouces de profondeur.

La maison et le terrain contigus, formant l'encoignure St. Louis et Bourbon, ayant 60 pieds 6 pouces rue St. Louis, sur 65 pieds 2 pouces rue Bourbon.

Conditions; payable en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Mr. Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples informations, voir les plans exposés à la Bourse. — 28 fév

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marron; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières:

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois: les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

22 fév — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1°. Une négresse nommée Suzanne, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse, 2°. Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Demoruelle et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété ⅓ comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister,

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.

27 fév.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars, 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine, Allemand alias Daine, f. de c. l.: un *Terrain*, situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Condé et Royale, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Daquin, et de l'autre par celle de Madame veuve Labarre. Sur le dit terrain il existe 1o. Une maison en briques, à rez de chaussée, avec une cuisine en briques y attenant; 2o. Une maison de colombage de 3 appartemens, avec galerie; et 3°. deux bâtisses en bois.

Conditions, ⅓ comptant et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister,

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 22, mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Chenier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 21, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-3 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 18 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Ferrara, une mulâtresse nommée *Caroline*, âgée d'environ 18 ans.

Conditions: ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque jusqu'à parfait payment.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister,

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur.

9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.* Mercredi 7 Mars 1832, j'exposerai en vente au domicile de feu Philippe Sterlin, au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, à 10 heures du matin, les effets mobiliers délaissés par le défunt, Plus, sept vaches, 4 veaux et 4 jumens.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour,

22 fév — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Hugh G. Bartley, a présenté une pétition la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu David Patterson, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

27 fév. — MARTIN BLACHE, régister.

Excellent Vin de Bordeaux.

82 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Derville, reçues et à vendre par

SAM. P. MORGAN & CO.

Encoignure des rues Gravier et du Camp,

2 fév — no. 43, au premier.

RIZ à vendre.—54 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.

THAYER, HURD & CO.

1er fév — rue des Magasins, no. 29.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

LUNDI 26 mars 1832, il sera vendu à midi, à la bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Mr. François Durey.

1°. UN TERRAIN no. 1, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts, ayant quarante et un pieds neuf pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; à soixante-dix-neuf pieds un pouce de profondeur, ce terrain ouvre d'un pied et un pouce; sur ce terrain se trouvent une maison en brique de quatre appartements avec galerie et cabinets, cuisine en brique &c.

2°. UN TERRAIN no. 2, attenant au premier ayant quarante quatre pieds neuf pouces de face sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; sur ce terrain se trouvent une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartements, galerie, et cuisine en bois.

3°. UN TERRAIN no. 3, rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, ayant trente trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt six pieds de profondeur.

4°. UN TERRAIN no. 4, attenant au no. 3 formant l'encoignure des rues du Quartier et Remparts ayant trente trois pieds un pouce de face sur quatre vingt dix pieds de profondeur, sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, galerie, cabinets, avec cuisine aussi en brique.

5°. UN TERRAIN no. 5, attenant au no. 3 et 4, ayant quarante neuf pieds un pouce de face sur soixante dix pieds un pouce de profondeur.

Le tout conformément au plan de Jh. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse Hewlett.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et en tels coupons qui conviendront aux héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par Carlile Pollock, notaire public.

21 fév—5.1p

PAR ISAAC L. M'COY.

LA vente de vingt-cinq ESCLAVES acclimatés, appartenant à la briqueterie de MM. Gormley & Miller, aura lieu lundi prochain, 5 de mars, à midi, à la Bourse. Et le mardi 6, on vendra à 10 heures, sur la dite briqueterie, 27 beaux chevaux, 18 charrettes, 30 charrues, 10 jougs de bœufs, 10 balles foin, et tous les harnois et ustensiles aratoires dépendants de cette briqueterie.

Conditions: les esclaves, 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque; les chevaux et objets mobiliers, au dessous de $200 comptant; au-dessus, à 6 mois, en billets endossés à satisfaction. Les actes de vente seront passés par-devant W. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. — 27 fév

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

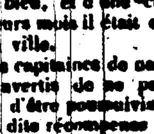

Parti marron, de chez le soussigné, samedi passé, le nègre GEORGE, âgé d'environ 16 à 17 ans, taille de cinq pieds deux pouces; parlant le français et l'anglais. Il a le regard en dessous, et une grosseur à la mâchoire, du côté gauche; lors de son départ il était vêtu d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu, et d'une casquette en cuir ciré. Depuis plusieurs mois il était employé à vendre de la faïence par la ville.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas l'employer à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après les lois.

La dite récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, où au no. 78, rue Dumaine.

28 fév—4 — A. F. TRÉNOULET.

150 BALLES FOIN, à vendre par

[29 fév.] J. W. ZACHARIE & CO.

ON a besoin de 48,000 gallons mélasse, en s'adressant à

29 fév — THAYER, HURD & CO.

27 BALLOTS cire blanche de la Havane, ayant droit au drawback, à vendre par

29 fév — HARRISON, BROWN & CO.

PIERRE DUTHIL, *forgeron et fondeur*, élève de Messrs. Gilet & Camet, à l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a acheté le FOND DE LA FORGE de ces messieurs; qu'il continuera dans le même local, le même genre de travail, et fera tous ses efforts pour contenter les anciennes pratiques de Messrs. Gilet et Camet, à la bienveillance desquelles il se recommande, ainsi que de toutes les personnes qui voudront l'employer. — 28 fév.—6

AVIS.—M. ANTOINE MOLINARI s'étant retiré des affaires, invite les personnes qui lui doivent à régler immédiatement avec lui, et celles à qui il doit à se présenter à son domicile pour faire solder leur compte.

A. MOLINARI,

17 fév—12 rue de la Levée, vis-à-vis la boucherie.

SUCRE BLANC & CAFE—418 sacs café de la Havane, 1re. qualité, 30 caisses sucre blanc, reçus par le brick Hunter, à vendre par

24 fév — QUERTIER & BOUTIN.

BANDAGES HERNIAIRES—Un assortiment de bandages, reçus par le Salem, à vendre en gros et en détail par — F. P. DUCONGÉ,

21 fev — encoignure Conti et Chartres.

VOR. ROUMAGE, offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Salem, du Havre: 70,000 tuiles plates à crochet, 1re. qualité; 30 douzaines paniers couverts et non couverts, différentes grandeurs. — 18 fév

A VENDRE.—Quelques volumes du *Digeste général des Ordonnances du Conseil-de-Ville.* S'adresser au bureau de cette feuille. — 10 fév—12

PAPIER DE PAILLE POUR ENVELOPPES—300 rames grande largeur, à vendre par

10 fév. — YORKE, MACALESTER & Co.

25 BARILS huile de Baleine raffinée, à vendre par

10 fév — THAYER, HURD & CO.

POMMES DE TERRE—200 barils de Lancashire, reçus par le brick Venture vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par

10 fév — THAYER, HURD & CO.

70 barils résine, 70 dito brai, et 70 dito goudron, reçus par le brick Mary & Catherine, à vendre par — WM. G. HEWES,

9 fév — rue du Camp, no. 9.

LANGUES.—12 demi barils langues, 10 barils pêches sèches, à vendre par

fév 3 — YORKE, MACALESTER & Co.

A VENDRE.—Un assortiment de faïences propre au marché du Mexique, reçu par le navire William Neilson, de Liverpool, à vendre par

Vt. AICARD,

25 janvier — rue de la vieille Levée, no. 27

NOUVELLE PHARMACIE.

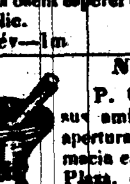

Les soussignés annoncent respectueusement au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur pharmacie, rue St.-Pierre, en face de la Place, où l'on trouvera toute espèce de Drogues et Médecines, très-fraîches. Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils osent espérer de mériter une part du patronage du public.

15 fév—1m — CUBACHS & CO.

NUEVA FARMACIA.

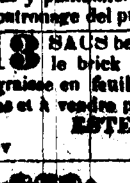

P. Cubachs y Comp. participan á sus amigos y al público en general, la apertura de su establecimiento de Farmacia en la calle St. Pedro, frente á la Plaza, donde tendrán un buen surtido de Drogas y Medicinas frescas. Las órdenes del interior serán ejecutadas con cuidados y puntualidad. Se atreven á esperar merecer el patronage del público. — 15 de feb.

418 SACS beau café de la Havane, reçus par le brick Mannelita; 1400 barillets et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre par

ESTENABELL & COURVAL,

9 fév — Nouvelle Levée.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

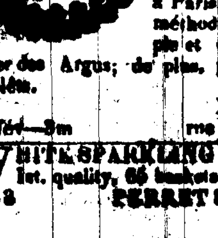

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou, richement sculptées, à sabots de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.

LEPAGE.

Professeur de musique,

4 fév—3m — rue Ste. Anne, No. 131.

WHITE SPARKLING CHAMPAIGN WINE 1st. quality, 65 baskets, for sale by

feb 3 — PERRET & CHARBONNET.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. Lespare vs. C. Jacobs.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge G. Préval, j'exposerai en vente samedi, 10 mars, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, un lot de meubles, tapis, tables, &c.

1er mars — L. DAUNOY, marshal.

Doctor R. Roach vs. Hendricks, f. de c. l.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge consei de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 12 mars, à 4 heures de l'après-midi, au magasin d'entrepôt de M. Hogan, sur la Nouvelle Levée, 23 douz. tasses et soucoupes, 31 pots de nuit, verres, tables, un bois de lit, une paire de roues, un comptoir et ses dépendances, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er mars — L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé encoignure des rues du Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc.

20 fév — L. DAUNOY, marshal.

Vêtemens pour le printemps et l'été.

WM. C. NORRIS & CO., viennent de recevoir, par l'Oceana, le Talma et le Natchez, un nouvel approvisionnement de jolis VETEMENS, consistant en un assortiment d'Habits pour le printemps et l'été, qui méritent l'attention des acquéreurs.

29 fév

500 SACS café de la Havane, St. Domingue et St. Yago, en magasin, et à vendre par

29 fév — J. W. ZACHARIE & CO.

PIMENTO.—25 sacs Pimento de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par

29 fév — J. W. ZACHARIE & Co.

CIGARRES mêlés, et de la Havane, à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.

29 fév — rue Royale, no. 117

SUCRE et Café de la Havane.—40 caisses sucre blanc et 30 do. brun; 53 sacs café en débarquement; 700 rames papier gris, et 100 milliers cigarres espagnols, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

29 fév — rue des Magasins, no. 29.

TOILE A VOILE de la manufacture renommée de Crooks, la même qui est employée dans la marine des Etats-Unis, à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.

29 fév — rue Royale, no. 117.

61 boucauts SUCRE, en débarquement du sloop Juno, à vendre par

28 fév — A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement de la Lise & Aimée, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe: 24 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure; 28 caisses grand vin, chateau Laffitte; 46 do. grand vin, chateau Léorille; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par

21 fév — T. NICOLET & CO.

40 TONNEAUX de frêt à bord, pour N. York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Camp. — 22 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par

[22 fév] LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Boston, à vendre par

THAYER, HURD & CO.

20 fév — rue des Magasins.

LETTRES DE CHANGE sur Paris-New-York et Philadelphie, à vendre par

10 fév — P. E. SORBÉ.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par

8 fév — LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur New-York, à vendre par

8 fév — W. G. HEWES.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, en débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par

F. P. DUCONGÉ,

21 fév — encoignure Conti & Chartres.

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lenoy Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci.

F. P. DUCONGÉ,

21 fév — encoignure Conti et Chartres.

CAFÉ de St.-Yago, Havane et St. Domingue, reçu et en magasin, à vendre par

20 fév — J. W. ZACHARIE.

383 SACS café vert de la Havane, 1re. qualité, reçus par la goël. Amazonia, et à vendre par

20 fév — HARRISON, BROWN & Co.

MELASSE—30 tierçons de premier ordre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,

17 fév — nouvelle levée, no. 15.

PORC, &C.—65,000 livres jambons, 65 barils whiskey, 23 do. fèves, 28 demi-barils bœuf, 5 barils tonneaux, et 2 boucauts jambons, en débarquement du bateau-à-vapeur Arab, à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,

17 fév — nouvelle levée, no. 15

VIN des Canaries ayant droit au *drawback*, à vendre par — STETSON & AVERY,

14 fév — rue du Camp, no. 31.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par

14 fév — YORKE, MACALESTER & Co.

LE Soussigné a reçu par le navire Illinois, un superbe assortiment de canezous, pélerines, collerettes, mousseline brodée et chemisettes de bobinet, bonnets élégants &c. Tous ces objets sont dans le dernier goût, et seront vendus à bon marché.

JOSEPH C. SPRENGER.

14 fév — Rue de Chartres, No. 30.

CORDES D'EMBALLAGE.—600 rouleaux de bonne qualité, à vendre par

STETSON & AVERY,

14 fév — rue du Camp, no. 31.

GRAISSE.—300 barillets première qualité, en débarquement du bateau-à-vapeur Planter, à vendre par

9 fév. — FOSTER & HUTTON.

CAFE DE RIO—205 sacs de 1re. qualité reçus par le navire Nashville, de N. York, à vendre par

8 fév — STETSON & AVERY.

SUCRE à vendre.—250 boucauts de sucre 1ère. qualité. S'adresser à

1er fév — THEOD. NICOLET CO.

SEL—1200 sacs gros et fin, de Liverpool, à vendre par

10 fév — STETSON & AVERY.

EN débarquement, 8 balles couvertures françaises 3 points; 200 paniers huile d'olive; 170 caisses fruits à l'eau-de-vie;—Plus: 2 barils maquereaux no. 2; 30 barils fromages; à vendre par

6 février — T. NICOLET & CO.

D'Importation récente à vendre par

P. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, do. en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes. Bosses et perruques pour exerces les coiffeurs, ainsi que peignes de toutes les qualités; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. — 15 fév.

HABILLEMENS.—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, un joli assortiment de jolis habillemens, tels que levites finesde drap noir, vert-invisible, et olives; faites dans le dernier goût et par d'excellens ouvriers: aussi, habits de drap de soie.

W. C. NORRIS & CO.

15 fév — rue de Chartres, No. 38.

BUREAU D'AGENCE UNIVERSELLE.

LES directeurs, qui ont ouvert leur établissement rue St.-Philippe, près la Levée, No. 23, se chargeront de procurer de l'emploi à toute personne, quelle que soient leur profession et leur sexe; de vendre les propriétés foncières, mobilières, et les esclaves, ou de les donner à loyer; de présenter aux propriétaires, entrepreneurs et conducteurs de travaux, les ouvriers dont ils auront besoin; de faire les écritures et comptes des personnes qui s'adresseront à eux; enfin, de faire procurer des fonds sur signatures connues &a. &a.

☞Leur bureau sera ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

BONNAIN,

19 janv—1m. — GENTY.

VINS [illegible] vendre, [illegible] débarqués du Bordeaux;

420 caisses prunes; 1000 dito vin rouge, Grand-Larose, Chateau Laffitte, Haut-Talence, Pauillac, St. Julien Médor, par 12 bout. et 24 demi do; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne; 110 barriques vin rouge, St. Estèphe et St. Emilion; 27 tierçons vin rouge Pauillac, 55 dito blanc, Graves et Haut Sauterne; 300 paniers anisette; 20 balles lignes assorties; 110 caisses fruits à l'eau-de-vie.

D'importations antérieures: 250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Laffitte, Latour, Margaux, St. Julien, Médos et St. Estèphe, de premier choix; 200 douz. huile d'olive, 1ère. qualité, par paniers et demi-paniers; 15 balles brain à moustiquaire; 20 balles fil à voiles, par petites et grosses pelottes; 50 caisses liqueurs superfines; et marasquino; 400 dito fines; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux; 200 sacs bouchons pour damejeannes et bouteilles. — 7 fév

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane, convenablement disposée.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 liv, un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage, deux Andagants du Bengal, mâle et femelle; un Héron bleu, et un Héron à couronne ou *Gardéni crane;* tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Cotamoridia. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 3 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs. — 6 fév

A VENDRE—Un superbe lot de CAFÉ fin vert, de la Havane.

ESTEVANELL & COURVAL,

1er. février — Nouvelle Levée, no. 6.

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, N°. 115.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Mab.

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste seront à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement $1 ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 5 du soir. — 10 jan.—1m.

Beautés de la mécanique

NOMMÉE

CHAMBRE D'INDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cordes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désirant que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.

27 janvier—2m

BOUTELOUP,

Coiffeur, rue Royale au coin de la rue Dumaine,

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Talahassee, un assortiment de Marchandises, consistant en Perruques pour hommes et pour femmes, Implantés; Toupets métalliques et à crochets; Fausses-Queues de toutes couleurs et de différentes longueurs; Bâtons de Pommade, pour lisser et teindre les cheveux; Poudre à teindre les cheveux; Huile Antique de Macassar; Poudre de Cylan pour les dents; Rouge-vert d'Athènes; Poudre de farine de pommes-de-terre; Brosses à tête, à dents, et à ongles; Nécessaires à barbe; Régénérateur; Huile de Philocome; Pommade de Chérubins pour la peau; Pâte d'amande; Peignes en écailles, Grands Peignes, nouveau goût; un bel assortiment de Coiffures en perles; Fleurs; Bijoux; Bagues en cheveux, moulées en or; Savon à la rose! idem d'amande amère; Gants pour hommes et pour femmes; Fers à papillottes, à toupets, pour hommes; Marrotes; Epingles noires, bronzées; Tours indéfrisables et à bandeaux; Frisettes; Nœuds d'Apollon; Peignes à favoris.

De plus, eau de Cologne, eau de Lavande double, crême de Perse.

On entreprendra toute espèce d'ouvrage en cheveux, tels que Bracelets, Cordons de montre, Colliers à jour, Boucles d'oreilles.

12 janv — A. BOUTELOUP.

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE.

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avoir toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre No 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligés de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-frère, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 janvier 1832.

Je certifie que Mr. J. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole.

W. W. M'DONOGH.

Nelle.-Orléans, le 27 décembre 1831.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guéri les yeux de mes deux négresses par le secour éficace de son remède.

T. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un céton. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. B. SIMILIEN.

N. Orléans, 17 juillet 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois, de mon âge de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

13 déc—6m — FELICITÉ ARNOUL.